



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2011 à 18 h 00

Sous la Présidence de : Michel ANASTASY

Présents : Robert PUJADE ; Jacques DEL BIANCO ; Josette CHARAVEL ; adjoints ; Juana BELLON ; Nicole CRESPO ; Jean-Claude ANDRE ; Marc BONATO ; Houria RAHALI ; Patrick VERNET ; Michel PUIGREDO ; Jean-Marc CIVAUX.

Procurations : Geneviève SABOT à Josette CHARAVEL ; Robert GOURDOUZE à Robert PUJADE

Absents : Valérie VOGEL ; Karine SANCHEZ ; Fatma ARBOUCHE ; Michel AVINENS ; Smaïl MECHEREF ;

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 18 heures, le quorum étant atteint.

Il rappelle, les délibérations prises lors de la séance du 26 septembre 2011. Aucune remarque ni aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Houria RAHALI est désignée secrétaire de séance.

- **Décisions du Maire**

N°069/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UC- UDb - du P.L.U
Parcelle section C 2022 lieu dit « Nizon ou les Moulins » d'une superficie de 15 a 00 ca
Présentée par Me Olivier BERGER, notaire, avenue Gabriel PERI, B.P 111, 30401 VILLENEUVE
LEZ AVIGNON.

N°070/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IVAU - du P.L.U
Parcelle B n°1235 -1237 -1239-1048 d'une superficie de 45 a 30 ca lieu dit « Le plan Nord »
(lot 7) présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de
Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

N°071/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UC - du P.L.U
Parcelle section D 921 lieu dit « Les Coudoulières Ouest » d'une superficie 14 a 85 ca. ;
Présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan,
Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

N°072/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UC- du P.L.U
Parcelle section C 1084 lieu dit « Les Coudoulières Est » d'une superficie 7 a 27 ca. ;
Présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan,
Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

1. AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX

Rapporteur Michel ANASTASY

Cet avenant prévoit une revalorisation du taux de cotisation dû à l'augmentation de la fréquence des arrêts de travail supérieurs à 3 mois .Le changement de taux de cotisation salariale passera de 0.79 % à 0.83% à compter du 1^{er} janvier 2012.

Point voté à l'unanimité.

2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCCRG

Rapporteur Michel ANASTASY

Cette modification porte sur une mauvaise rédaction des statuts lors des prises de compétences « Bois et forêts » et « actions d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance » prises respectivement par délibération n°07-11-40 du 27/11/07 et 08-09-49 du 25/09/08 ;

Ces compétences auraient dû figurer dans le chapitre « Compétences optionnelles et non dans celui des « compétences facultatives »

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de cet article 5, comme suit :

- **Protection et mise en valeur de l'environnement :**

Mise en œuvre d'une politique « bois et forêts » d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire : Les actions d'entretien, de maintenance, d'exploitation de prévention contre les risques d'incendie par l'entretien régulier des forêts sur le territoire intercommunal.

- **Actions sociales d'intérêt communautaire :**

Coordination et soutien aux opérations en faveur de la petite enfance.

Sont d'intérêt communautaire :

La création, la gestion, le fonctionnement et l'extension des établissements multi accueil collectifs et familiaux, existants et futurs, à l'exclusion des structures associatives (loi 1901).

Point voté à l'unanimité.

3. VENTE PARCELLE A SFR

Rapporteur Robert PUAJDE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la société SFR, concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'installation d'un pylône destiné à améliorer le réseau téléphonique sur Lirac.

Cette parcelle d'une contenance de 1039 m² et cadastrée n°7 section ZA Chemin des plaines de Clary sur la commune de LIRAC, appartient à la commune de St Laurent des Arbres.

La société SFR souhaite acquérir une partie de 50 m² de cette parcelle, au prix de 17 000 €, soit, 340 € le m².

Tous les frais de bornage, enregistrement et notaire, afférents à la vente seront à la charge de SFR.

Point voté à l'unanimité.

4. REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT : LA TAXE D'AMENAGEMENT SE SUBSTITUE A LA TLE

Rapporteur Jacques DEL BIANCO

La loi des finances rectificatives pour 2010 a instauré la taxe d'aménagement qui, à compter du 1^{er} mars 2012 doit se substituer à la taxe locale d'équipement.

Cette nouvelle taxe est constituée de 2 parts, l'une destinée à la commune, l'autre au département.

L'assiette de calcul reposera sur la somme des surfaces closes et couvertes dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1.80 m.

Le conseil municipal décide d'instituer le taux de la Taxe d'Aménagement à 5% (identique au taux actuel de la TLE) sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer :

1° Les surfaces de construction à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de plein droit de l'abattement de 50 %, sont exonérées jusqu'à 50 % si elles sont financées à l'aide du prêt à taux 0.

2° Les locaux à usage d'activités artisanales, commerciales ou de services et de leurs annexes sur la ZAC de TESAN ;

3° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

Point voté à l'unanimité.

5. ETUDE DE ZONAGE DU RISQUE INONDATION : AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE

Rapporteur Marc BONATO

Un avenant n°1 au contrat prévoit l'organisation de 6 réunions de travail supplémentaires, soit une plus-value de 3 000 € HT pour finaliser les phases I,II, et IV. Cette étude est subventionnée à 90 % par les partenaires.

Point voté à l'unanimité.

6. BAIL DE LOCATION A USAGE COMMERCIAL : MAISON DU TERROIR

Rapporteur Josette CHARAVEL

La commune va prendre en location les locaux de l'ancienne pharmacie d'une surface totale de 125 m². Ces locaux sont composés de deux pièces voutées :

L'une de 58 m² qui restera à la disposition de la municipalité pour y installer toute activité commerciale ou autre.

La seconde de 67 m² sera mise à disposition de Mlle Rabasse Elodie qui sera la gérante de « la Maison du Terroir » moyennant une participation financière de 1 500 €/an.

Point voté à l'unanimité.

7. CHANTIER D'INSERTION

Rapporteur Geneviève SABOT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un projet de chantier d'insertion sur notre commune.

Celui-ci consisterait à la réalisation de différents travaux destinés à l'embellissement du village.

Pour ce faire, il conviendrait de signer une convention avec la fédération Départementale du Gard « Familles rurales » - 114 bis route de Montpellier à Milhaud (30), et le Conseil Général du Gard.

Cette convention porterait sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, avec possibilité d'extension pour un chantier pluriannuel.

La participation financière de la commune est évaluée à environ 2 800 €/an.

Les matériaux sont fournis par la commune.

Point voté à l'unanimité.

LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 50

Le Maire,
Michel ANASTASY



